

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

17 mars 2016 : Convocation envoyée aux conseillers municipaux pour la réunion du 24 mars 2016 à 18 heures 00. Ordre du jour : Approbation du compte-rendu précédent, Compte administratif budget annexe lotissement 2015, Compte administratif 2015, Affectation du résultat, Budget annexe lotissement 2016, Budget primitif 2016, Vote des trois taxes, Questions diverses.

L'an deux mille seize, le 24 mars à 18 heures 10, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Monique SAILLENS, avec la participation de Mme Christiane VERGNES, Perceptrice.

Présents : Mme SAILLENS Monique, Mme RAYNAL Sylvie, M. POINTELIN Philippe, M. ALBAGNAC Fabien, M. DOUSSET Jean-Marc, M. MAURY Cyril, M. DUTHIL Bernard, Mme NOUAILLES Yvette, M. MONTEIRO Augustin, Mme SIRVEN Marie-Martine, Mme LECOUTRE Gisèle

Absents excusés : Mme HENRAS Marine, M. LASJAUNIAS Stéphane, Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie,

Mme HENRAS Marine a donné pouvoir à Mme SAILLENS Monique,  
M. LASJAUNIAS Stéphane a donné pouvoir à M. MAURY Cyril,  
Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie a donné pouvoir à Mme RAYNAL Sylvie.

Le Conseil municipal désigne Mme NOUAILLES Yvette comme secrétaire de séance.

En préambule, Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter une motion à l'ordre du jour :

« **Motion pour le maintien de la trésorerie de Luzech** »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le rajout de cette motion.

### **Approbation du compte-rendu précédent :**

Mme le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 janvier dernier, qui leur a été adressé avec la convocation.

En l'absence de remarques, le Conseil Municipal approuve ledit compte-rendu à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Compte Administratif budget annexe lotissement 2015 :**

S'agissant du compte administratif du budget annexe lotissement « Las Vignasses » 2015, et conformément à la règle, Mme le Maire s'est retirée de la séance ; Mme Sylvie RAYNAL, 1<sup>ère</sup> adjointe, avec l'appui de Madame VERGNES, Perceptrice, a présenté à l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe lotissement « Las Vignasses » 2015, qui se présente comme suit :

\* en fonctionnement, 337 493.25 € en recettes et 337 493.25 € en dépenses

\* en investissement, 316 464.01 € en recettes et 484 227.29 € en dépenses

Mme RAYNAL Sylvie, 1<sup>er</sup> adjointe au Maire soumet au vote ledit compte administratif du budget annexe lotissement « Las Vignasses » 2015 qui a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Compte Administratif 2015 :**

S'agissant du compte administratif 2015, et conformément à la règle, Mme le Maire s'est retirée de la séance ; Madame Sylvie RAYNAL, 1<sup>ère</sup> adjointe, avec l'appui de Mme La Perceptrice a présenté à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le compte administratif 2015, qui se présente comme suit :

\* en fonctionnement, 509 325.38 € en recettes et 514 130.43 € en dépenses, représentant un déficit de 4 805.05 €

\* en investissement, 151 856.15 € en recettes et 83 426.46 € en dépenses, représentant un excédent de 68 429.69 €

Mme RAYNAL Sylvie, 1<sup>er</sup> adjointe au Maire soumet au vote ledit compte administratif qui a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Affectation du résultat 2015 :**

Mme Christiane VERGNES, Perceptrice, a rappelé les principes généraux et fondamentaux d'élaboration d'un budget et expliqué, de manière très claire et précise, l'enregistrement de l'affectation des résultats.

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2015,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants, les membres présents et représentés du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

**POUR MEMOIRE**

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté + 254 740.51
- Résultat d'investissement antérieur reporté (1) + 39 432.94

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2015**

- Solde d'exécution de l'exercice (Titres-Mandats) (2) + 68 429.69
- Solde d'exécution cumulé (1)+(2) + 107 862.63

**RESTES A REALISER AU 31.12.2015**

- Dépenses d'investissement D - 196 339.47
- Recettes d'investissement R + 72 860.00
- SOLDE R-D ..... - 123 479.47

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2015**

- Rappel du solde d'exécution cumulé (1) + 107 862.63
- Rappel du solde des restes à réaliser (2) - 123 479.47
- Besoin de financement total(1) +(2) ..... - 15 616.84

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

- Résultat de l'exercice (1) - 4 805.05
- Résultat antérieur (2) + 254 740.51
- Total à affecter (1) + (2) ..... + 249 935.46

Les membres présents décident d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

### **AFFECTATION**

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>15 616.84</b>
(Crédit du compte 1068 sur bud. )	
<b>2) Affectation complémentaire en « réserves »</b>	
(Crédit au compte 1068 sur bud. )	
<b>3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P.</b>	<b>234 318.62</b>
Ligne 002 (report à nouveau créditeur)	
<b>TOTAL</b>	<b>249 935.46</b>

### **Vote des trois taxes :**

Mme le Maire rappelle les taux de 2015 et propose de les reconduire à l'identique pour l'année 2016, à savoir :

- 15.54 % pour la taxe d'habitation
- 20.50 % pour le foncier bâti
- 176.52 % pour le foncier non bâti

Mme le Maire donne lecture des produits des trois taxes à percevoir :

	2015 :	2016 :
taxe d'habitation	72 401 €	74 001 €
foncier bâti	76 076 €	77 449 €
foncier non bâti	21 535 €	22 065 €
	-----	-----
	170 012 €	173 515 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le maintien des taux à savoir :

- 15.54 % pour la taxe d'habitation
- 20.50 % pour le foncier bâti
- 176.52 % pour le foncier non bâti

### **Budget annexe lotissement 2016:**

Mme VERGNES, Perceptrice, présente à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement du Budget annexe lotissement « Las Vignasses » 2016 ainsi que les dépenses et recettes de la section d'investissement.

Mme Le Maire soumet au vote ledit budget et le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, ce budget annexe lotissement « Las Vignasses » 2016 qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses :

- 202 978.65 € en fonctionnement
- 370 877.26 € en investissement

### **Budget primitif communal 2016:**

Mme VERGNES, Perceptrice, avec l'appui de Mme le Maire, présente à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2016 ainsi que les dépenses et recettes de la section d'investissement en détaillant les différentes opérations programmées.

Mme le Maire communique le détail des subventions attribuées aux diverses associations pour un montant global de 12 624 € inscrit au compte 6574 du budget primitif 2016, qui sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mme Le Maire soumet au vote ledit budget et le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, ce budget primitif 2016 qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses :

- 765 242.62 € en fonctionnement
- 713 589.49 € en investissement

**Motion pour le maintien de la trésorerie de Luzech :**

Selon les informations qui nous ont été fournies par Mme la Directrice Départementale des Finances Publiques du Lot, la trésorerie de Luzech, composée actuellement de deux agents, fermerait ses portes le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il s'agit purement et simplement de la disparition en milieu rural d'un service de proximité, s'ajoutant à d'autres suppressions de services publics (écoles, gendarmeries,...).

Au-delà de la disparition d'un service public, portant un coup sérieux à l'attractivité de nos zones rurales, la suppression de la Trésorerie de Luzech comporte plusieurs inconvénients :

- Atteinte à la proximité avec les communes : nos collectivités travaillent quotidiennement avec la trésorerie : préparation des budgets, exécution des dépenses publiques, conseils aux élus et agents des communes... Il est incontestable que renvoyé vers une autre trésorerie, laquelle a déjà son champ d'activité, ce travail de proximité ne sera plus possible en raison du volume accrue de la nouvelle trésorerie.
- Atteinte à la proximité avec les usagers : dans notre milieu rural, où la population est vieillissante, la trésorerie de Luzech reçoit nombre d'usagers au moment de la déclaration des revenus, du paiement des impôts et taxes diverses, conseils aux habitants...

Parce que nous pensons que cette suppression porterait gravement atteinte à l'équilibre et au développement de notre milieu rural, la Commune de SAUZET s'oppose à cette suppression et demande :

- 1) Un moratoire d'une année pour étudier avec la DDFIP une nouvelle organisation de ce service
- 2) L'affectation d'un agent supplémentaire à la Trésorerie de Luzech avec la mise en application d'une mission transversale actuellement remplie par la DDFIP à Cahors, mission qui serait confié à cet agent.